

Le conseil interpelle les deux ministres



Marc Drouguet est lui-même éleveur laitier

■ ARCH. GDS

À Au dernier conseil communal, les élus herviens ont voté une motion rédigée par l'ASBL Pays de Herve Futur sur la réglementation relative aux nitrates en zones déclarées vulnérables par l'Europe.

Une enquête publique s'est clôturée, qui devrait préliminer à l'application de normes plus exigeantes, visant à protéger les nappes d'eau: on ne pourrait plus étendre par hectare pâturé que 170 unités d'azote organique contre 230 aujourd'hui.

Jusqu'à présent, seules 8 communes du plateau sont en tout ou en partie en zone vulnérable. Désormais, tout l'entre-Meuse-et-Vesdre serait visé. Une vache équivalant à 90 unités, explique Marc Drouguet (HDM), les fermiers devraient diminuer leur cheptel de 26 %, acheter des terrains en proportion (mais ils sont déjà chers) ou exporter l'équivalent de

5.000 camions de 30 m³ de lisier l'an vers d'autres régions comme la Hesbaye. Ceci, en payant celui chez qui on épandrait! Pour fertiliser ses propres prés, le fermier du Plateau devrait alors recourir à des engrais chimiques, plus chers et moins naturels. La solution? Une dérogation permettant les 230, mais avec un contrôle plus régulier et rigoureux, pour s'assurer que le lisier est absorbé par l'herbe plutôt que par l'eau. L'échevin Beckers (cdH) observe qu'une cinquantaine d'agriculteurs ont naguère souscrit à cette démarche. Mais elle n'a pas été renouvelée. De plus, les ministres wallons de l'Environnement (Henry) et de l'Agriculture (Di Antonio) n'ont pas sollicité de dérogation de l'Europe. Ce que la motion du conseil, unanime, les encourage à faire. «

Y.B.